



**REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
des routes communales**

Du 23 août 2022 au 26 août 2022

Le Maire,

VU le Code de la route, article R.37.1,

VU le Code pénal, article R.26. 15e et 29,

VU le Code des Collectivités Locales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,

Vu l'autorisation de voirie du Conseil Départemental de haute Savoie N° 22-06721

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules sur le territoire de la Commune de Féternes,

Pour permettre des travaux de : **Travaux Fibre optique**

**ARRETE :**

**Article 1** : Du 23/08/2022 au 26/08/2022 inclus, Travaux sous circulation par alternat feux tricolores et manuel.

Les routes communales :  
Route du Stade.

**Article 2** : L'entreprise SOGETREL, 523 Cours du 3<sup>ème</sup> Millénaire, 69800 SAINT PRIEST, sera tenue de mettre en place et d'entretenir, sous sa responsabilité, la signalisation appropriée à l'état du chantier (panneaux, feux ...).

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- L'entreprise SOGETREL
- CCPEVA
- M. le Chef de la Gendarmerie d'EVIAN-LES-BAINS
- M. le Chef du groupement du Chablais du SDIS
- La Direction des Routes de l'Arrondissement de Thonon-les-bains du Conseil Départemental de la Haute Savoie

Féternes, le 23 août 2022

Le Maire  
Maxime JULLIARD



Mis en ligne le :